

Comité Syndical du 14 novembre 2014

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 14 novembre 2014 à 17 h dans la salle des fêtes de la commune de Fleurey-sur-Ouche.

Le Président, Jacques Jacquenet, remercie Madame le Maire pour son accueil, les délégués présents, indique les pouvoirs donnés, puis, le quorum étant atteint (84 présents pour un quorum de 67), la séance commence.

1) Approbation du PV de l'Assemblée générale du 12 septembre 2014

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Allocution du Président du SICECO

Le Président transmet à l'Assemblée les informations suivantes :

✦ Actualité législative

Le Président indique que l'actualité législative est très riche et que tous les syndicats d'énergie, et pas seulement le SICECO, sont inquiets car les projets en discussion pourraient compromettre l'avenir de ces grands Syndicats d'envergure départementale :

- ✓ Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notr) dont l'examen est prévu au Sénat vers la mi-décembre. Le but du texte est de renforcer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales en remplaçant la clause de compétence générale par des compétences précises selon le niveau de collectivité.
La question de l'avenir des départements se pose, avec l'éventualité de transférer les compétences relatives à la distribution d'électricité et d'eau aux départements (ou aux intercommunalités urbaines), par absorption des syndicats.
La FNCCR, qui regroupe notamment les syndicats d'énergie, est très inquiète et a fait une proposition de courrier que les maires adresseraient au Président de l'Association des maires du département (avec copie au Président de l'AMF).
Le Président indique qu'il va rencontrer, à ce sujet, dans les jours qui viennent le Président de l'Association des maires de Côte d'Or, Ludovic Rochette, ainsi que le Président de l'Association des maires ruraux, Bruno Béthenod.
- ✓ Projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui a été discuté à l'Assemblée nationale et va être discuté début 2015 au Sénat. La FNCCR a proposé des pistes d'amendements :
 - La Maîtrise de la Demande d'Energie : prévoir que les actions de MDE des Autorités Organisatrices de la Demande d'Energie (AODE) doivent avoir pour effet, et non pour objet, de réaliser des économies de réseaux (renforcements évités ou différés)
 - Le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) doit également couvrir la partie des coûts des investissements des AODE, évitant au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) de réaliser des travaux qui lui échoient contractuellement ou réglementairement

- La gouvernance d'ERDF : prévoir que le comité du système de la distribution est rendu systématiquement (et non seulement à sa demande) destinataire des bilans établis par les AODE pour les conférences départementales
 - La création de pôles territoriaux de l'énergie : représenter la proposition
 - Le Chèque énergie : prolongation de la période de superposition avec les Tarifs sociaux
- ✓ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 14 janvier 2014 (loi MAPTAM) qui est à l'origine de la dernière modification statutaire du SICECO, avec l'introduction au Comité de délégués du Grand Dijon, et sur laquelle reviendra Pascal Grappin, Président de la CLE 3 « CLE de l'Abbaye », dont 4 communes font également partie du Grand Dijon.

✦ Divers

- ✓ Contentieux
- Jugement du Tribunal administratif du 14 octobre pour l'affaire Torchin / SICECO : la demande d'annulation, des époux Torchin, de l'arrêté du maire de Blancey de non opposition à la Déclaration Préalable présentée par le SICECO pour le poste de transformation a été rejetée
 - Audience de la Cour d'appel de Lyon pour l'affaire ERDF / SICECO le 23 octobre : l'affaire est en délibéré
- ✓ Réunion des Commissions
- Réunion des CLE du 21 octobre au 12 novembre : la fréquentation a été importante. C'était les premières réunions sur la programmation des travaux. Les relations avec Orange sont meilleures, sur le plan technique, les interlocuteurs sont présents et donnent des réponses
 - Réunion de la Commission Réseaux électriques et relations avec Orange le 29 septembre
Le Président signale qu'Anne Verpeaux (déléguee de Marsannay-le-Bois) souhaite représenter la CLE 5 à cette Commission, qui n'avait jusqu'à maintenant aucun représentant. L'Assemblée accepte qu'elle soit membre de cette Commission
 - Réunion de la Commission Energies le 13 octobre
 - Réunion de la Commission Affaires générales et Finances le 30 octobre
- ✓ Personnel
- Vivian Rondel-Thierry, qui prend la suite de Christophe Geoffroy, à la Cellule maîtrise d'œuvre, est arrivé le 3 novembre
 - Carine Bray, Chargée d'animation TEpos (Territoires à énergie positive), prend la suite de Maxime Maisonneuve. Elle est aussi arrivée le 3 novembre
 - Fabien Maître a réussi le concours de technicien principal 2^e classe. Il sera nommé stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2015

3) Affaires générales

Modifications statutaires

Le Président cède la parole à Pascal Grappin, en charge de la Commission Affaires générales et Finances.

Le 1^{er} Vice-président souhaite attirer l'attention des délégués sur un certain nombre de points. Il rappelle que, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, le SICECO a dû modifier ses statuts : le Grand Dijon a en effet, suite à cette loi, affirmé sa volonté de se transformer en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2015 et, à ce titre, sera compétent en distribution publique d'électricité pour 7 communes adhérentes à la fois du Grand Dijon et du SICECO.

Au jour du 14 novembre, 263 délibérations ont été reçues par le SICECO, dont 3 refus et une abstention.

Le Préfet a pris, le 17 septembre, un arrêté portant extension de compétences de la communauté d'agglomération dijonnaise à compter du 1^{er} janvier 2015, puis, 5 jours après, soit le 22 septembre, un nouvel arrêté avec un seul article, fixant la date de prise de compétences au 25 septembre 2014 et non plus au 1^{er} janvier 2015. Le Grand Dijon prévoit la signature de conventions avec les communes adhérentes pour régler les problèmes soulevés par ce changement de date.

Le SICECO n'a pas été informé en temps utile de cette modification par la Préfecture, tout comme le payeur départemental. Il conviendra de se rapprocher du Grand Dijon et des services de la Préfecture pour rédiger une convention particulière permettant d'encadrer le financement des travaux engagés après le 25 septembre sur le territoire des 7 communes concernées.

Un rendez-vous est prévu au début du mois de décembre avec le Préfet. Pascal Grappin indique que ce sera l'occasion pour le Président du SICECO de faire part, au nom du Syndicat, de son mécontentement et de lui demander d'engager des solutions correctives.

Enfin le 1^{er} Vice-président encourage les membres du Comité à être particulièrement attentifs sur les projets de loi qui sont en discussion, sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et sur la Transition énergétique pour une croissance verte. Par la suppression des syndicats, les communes pourraient être totalement dessaisies de leur compétence et de leur liberté de gestion.

Le Président du SICECO conclut cet exposé en disant que l'heure est grave pour les Syndicats d'énergie.

4) Marchés - DSP

✎ Attribution des marchés – Information

- ✓ Travaux d'extension et de petits renforcements électriques – Programmes novembre 2014 à octobre 2018 (voir carte jointe)
- ✓ Maîtrise d'œuvre – Programme du 15 novembre 2014 au 14 novembre 2015 (voir carte jointe)
- ✓ DSP Champdôtre : le contrat de concession pour le service public de distribution de gaz naturel a été signé le 24 septembre dernier. GRDF est concessionnaire pour 30 ans. 1 600 mètres de réseaux sont à construire pour 2 clients industriels, pour une consommation de 13 GWh par an. Les travaux doivent débuter début 2015 et la mise en service est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2015.

5) Finances

✎ Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants suite à la requête d'ERDF devant le Tribunal administratif concernant la redevance R2 2014

Le Président expose aux membres du Comité que le SICECO fait l'objet d'un contentieux en première instance de la part d'ERDF concernant le titre de recette n° 1010 de 2014 relatif à la redevance R2 2014 (part contestée).

Conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux contre la collectivité à hauteur du montant estimé par le Syndicat de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Le Président propose de constituer la provision suivante :

Objet du contentieux	Risque financier
ERDF contre le titre de recette n° 1010/2014 Demande d'annulation Objet : Redevance R2 2014 - Part contestée du calcul par ERDF (complément du titre 1009/2014)	120 272 € (montant du titre)

Cette provision donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser. Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits dans la décision modificative n° 3 de 2014 au compte 6817.

Après en avoir délibéré, le Comité (à l'unanimité : 84 présents + 1 pouvoir) décide de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 120 272 €.

✦ Décision modificative N° 3 - Exercice budgétaire 2014

Pascal Grappin présente les actions justifiant cette décision modificative :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
011	6227	Frais d'actes et de contentieux		3 000 €		
66	6112	Intérêts - Rattachement des I.C.N.E.		1 628 €		
68	6817	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des actifs circulants		120 272 €		
75	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires				124 900 €
SOUS-TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				124 900 €		124 900 €

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement						
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		200 000 €		
13	1321	Subventions d'investissement – Etat et établissement nationaux				160 000 €
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA				33 000 €
10	10222	FCTVA				7 000 €
45	4581	Opérations d'investissement sous mandat		20 000 €		
45	4582	Opérations d'investissement sous mandat				20 000 €
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		33 000 €		
041	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition				33 000 €
SOUS-TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				253 000 €		253 000 €
TOTAL GENERAL				377 900 €		377 900 €

Après en avoir délibéré, le Comité (à l'unanimité : 84 présents + 1 pouvoir) autorise le Président, Jacques Jacquenet, à procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

Avenant n° 11 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique

Le Président rappelle aux membres du Comité que les dispositions de l'article 8 du contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique fixent les modalités financières de la contribution d'ERDF au programme conjoint d' « intégration des ouvrages dans l'environnement ». Initialement, elles ont été définies pour une période allant de 1999 à 2003 puis ont été revues par avenants successifs pour les périodes 2004 à 2008, 2009 à 2010, 2011 à 2012 puis 2013 à 2014. Elles doivent être définies dans le cadre d'un programme reprenant au minimum les dispositions contenues dans le précédent avenant.

Le Président présente aux membres du Comité le nouveau projet d'avenant pour les années 2015 et 2016. La contribution d'ERDF est fixée à 515 000 € par année.

Après en avoir délibéré, le Comité (à l'unanimité : 84 présents + 1 pouvoir) autorise le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer l'avenant n° 11 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

✦ **Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015**

Pascal Grappin, 1^{er} Vice-président en charge des Finances présente aux membres du Comité les grandes lignes des orientations possibles sur les sujets politiques et budgétaires envisagés pour l'année 2015, qu'il soumet à leur réflexion et avis (voir le texte du DOB envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale du 14 novembre).

Le Comité prend acte de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires sur les grands axes de la politique budgétaire pour l'année 2015, préalablement au vote du Budget Primitif.

✦ **Conventions de partenariat avec les villes de Beaune et de Châtillon**

Le sujet sera proposé au Comité après la rencontre du Président du SICECO avec les maires des 2 villes.

6) Affaires techniques

✦ **Tarification pour l'utilisation des infrastructures de charge du SICECO pour véhicules électriques**

Le Président rappelle au Comité l'existence des deux bornes de charge accélérée pour véhicules électriques qui ont été installées au siège du SICECO à titre d'expérimentation technique.

D'autre part, le SICECO est impliqué dans l'étude régionale de déploiement d'un réseau de bornes publiques à l'échelle de la Bourgogne, qui examine notamment les modalités d'accès aux bornes et de gestion des paiements.

Enfin, une sollicitation d'un particulier a été reçue par le SICECO pour pouvoir se charger sur ces bornes qui, à ce jour, n'ont pas été utilisées.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de rendre ces bornes accessibles au grand public.

Les modalités d'accès seraient les suivantes :

- ✓ accès gratuit pour les visiteurs du SICECO, mise à disposition d'une carte d'accès unique,
- ✓ accès payant pour les autres usagers selon la tarification suivante :
 - tarif unique de 3 € pour une charge, quelle que soit la durée et le type de charge, correspondant à 2,64 € pour le coût de l'énergie et 0,36 € de frais divers (gestion des badges, etc.)
 - 1^{ère} charge gratuite pour les utilisateurs.

L'ensemble des cartes d'accès seront gérées par la Régie existante du SICECO avec prépaiement (mise à disposition de cartes d'accès avec comptabilisation du nombre de charges).

Après en avoir délibéré, le Comité (à l'unanimité : 84 présents et un pouvoir) décide de valider les modalités d'accès définies ci-dessus à ses bornes et d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en place du système de prépaiement.

7) Agenda

3 décembre 2014 à 9h30 : commission Équipements électriques communaux

3 décembre 2014 à 14h00 : CAO

3 décembre 2014 à 15h00 : commission Affaires générales et finances (Budget Primitif 2015)

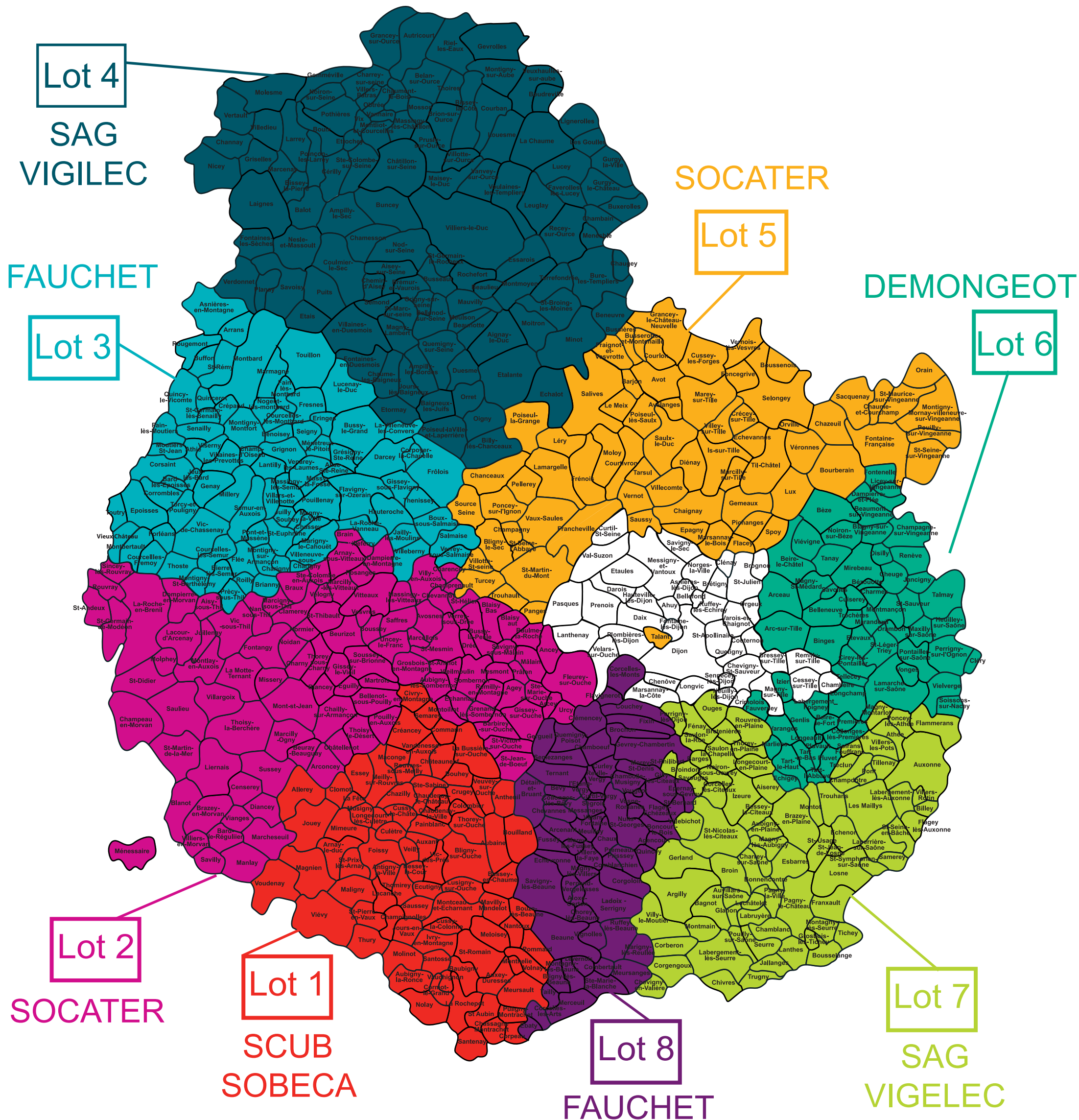
11 et 12 décembre 2014 : Cité 21

12 décembre à 14h00 : conférence du SICECO sur l'achat d'énergie

17 décembre 2014 : 14h30 : RB – 17 h : AG à Sombornon

Marché Travaux d'extensions et petits renforcements électriques

Du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2018



Marché Maîtrise d'œuvre

Programme du 15 novembre 2014 au 14 novembre 2015

BETP

Lot 2

BEA CONCEPT

Lot 3

Lot 1

INGEDIA ÉNERGIE

Lot 4

BEA CONCEPT

